

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence

Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur

Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 03 juillet 2025.

Vu la proposition du directeur de l'UFR, de l'institut, de l'École ou de département.

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 26-201 (Annule et remplace)

Année 2025-2026

Diplôme : Licence 1, Licence 2, Licence 3

Mention : GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT

Parcours :

Session¹ : 1 et 2

Semestre : IMPAIRS ET PAIRS

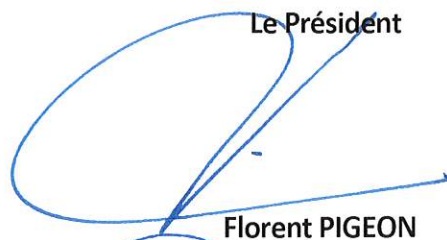
Président du Jury	Jérémie Riquier, UJM	MCF
Membres du Jury	Jacqueminet Christine, UJM	MCF
	Yannis NACEF, UJM	PRAG

Fait à Saint-étienne, le 17/10/2025

La Directrice/Doyenne ou
Le Directeur/ Doyen



Le Président



Florent PIGEON



¹ (1 et/ou 2 - unique)